

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DEPRUNELLI DI FIUMORBU  
SEANCE DU 29 MAI 2015

L'an deux mil quinze le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON De BUOCHBERG

DATE DE LA CONVOCATION 21/05/2015

**Etaient présents :** Pierre SIMEON DE BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Marie-Josée SANTONI ; Ange-Marie MONDOLONI ; René DOMINICI ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; Régine RUSABA ; François SANTONI ; Sébastien GUIDICELLI ; Sandrine CHIODI ; Maguy ROCCHI ; Sébastien OTTOMANI ; Aline RUGGERI ; Stéphanie IACOMETTI ; Michel GRIMALDI ; Christian PAOLI ; André ROCCHI ; Jean-François OTTOMANI.

Nombre de  
conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Absents : 04

dont Représentés : 03

**Etaient absents :** Natacha PERALDI ; Mélanie ESPI VENTURINI ; Jean-Philippe MARTINETTI ; Dominique VILLARD ANGELI.

**Etaient représentés :** Natacha PERALDI représentée par Alain ANGELI ; Jean-Philippe MARTINETTI représenté par Pierre SIMEON DE BUOCHBERG ; Dominique VILLARD ANGELI représentée par Jean-François OTTOMANI.

Secrétaire de séance : Michel GRIMALDI

\*\*\*\*\*

## I. PROJET DE MOTION SUR L'AMNISTIE DES PRISONNIERS POLITIQUES CORSES

Par courriel en date du 29 avril 2015 Madame VILLARD ANGELI conseillère municipale a soumis une proposition de texte de motion, concernant l'amnistie des prisonniers politiques corses.

Cette motion est cosignée par Messieurs ROCCHI André, OTTOMANI Jean-François et PAOLI Christian Conseillers municipaux.

Le projet de délibération se présente ainsi :

- « -Considérant la situation de la Corse tant du point de vue politique, économique ou social ;
- Considérant la volonté générale des élus et de la population de trouver une sortie de crise ;
- Considérant les travaux de l'Assemblée de Corse, les votes et délibérations qui ont suivi, en matière d'institution de langue, de fiscalité, de foncier ;
- Considérant la communication par le FLNC le 25 juin 2014, d'un arrêt de ses actions, de l'amorce d'un processus de démilitarisation et sortie progressive de la clandestinité ;
- Considérant la nécessité d'approfondir et de mettre en œuvre au plus tôt des mesures d'apaisement ;
- Considérant que les collectivités de base, à savoir les communes, peuvent contribuer par leurs actes à l'amélioration des conditions générales liées à l'exercice de la démocratie ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
PRUNELLI DI FIUMORBU  
SEANCE DU 29 MAI 2015**

**PAGE 2**

Le conseil municipal de la commune de Prunelli-di-Fium'Orbu demande au Gouvernement, au Président de la République, aux députés et aux Sénateurs, de proposer et d'adopter une loi générale d'Amnistie pour des faits liés à la situation politique de la Corse. Celle-ci doit prendre en compte aussi bien les prisonniers politiques que les personnes recherchées dans le cadre de ces actes. »

Le Maire souhaite amender ce texte en ajoutant « hors crime de sang » à la fin du dernier alinéa de la proposition de texte.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide  
(5 voix pour l'adoption de la motion proposée et 17 voix pour l'adoption de la motion amendée)**

-D'approuver le projet de motion, avec l'amendement « hors crime de sang » porté à la fin du dernier alinéa du texte,

-De délibérer favorablement en faveur de l'amnistie des prisonniers politiques corses, hors crime de sang.

**Ainsi faite et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**

